ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 18 novembre 2026

Présidence : Geneviève Noseda Guignard

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- ayant pris connaissance du préavis N° 07-2026 ;
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Prend acte

- de l'amortissement sur une période de 10 ans, dès la fin des études, soit en 2031 ;
- que la charge d'intérêts maximale est estimée à CHF 64'900.- en 2030 avant de décroître.

Décide

1) d'accepter le préavis N°07-2026 tel qu'amendé ;
2) d'accorder au CoDir un crédit d'étude de CHF 7'250'000.- TTC destiné à l'organisation d'une procédure de choix de mandataire en marché public et à la réalisation des phases d'étude et d'appel d'offres pour le projet d'agrandissement du collège de l'Union à Prilly ;
3) de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
4) d'autoriser le CoDir à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre ;
5) et à l'issue de la procédure de mandats d'études parallèles (MEP) et avant l'engagement de la phase d'avant-projet, de charger le Comité de direction de soumettre au Conseil intercommunal un rapport comparatif des variantes étudiées, portant notamment sur la configuration des installations sportives, l'avenir de la piscine de Fontadel et l'éventuel assainissement coordonné des bâtiments A et C. Ce rapport exposera, pour chaque variante, les incidences sur le programme, le calendrier, les coûts d'investissement et les charges prévisionnelles d'exploitation, d'entretien et de maintenance, afin que le Conseil intercommunal puisse se prononcer sur l'orientation à retenir pour la poursuite des études.

Ainsi délibéré en séance le 18 novembre 2026.

la Présidente

Geneviève NOSEDA GUIGNARD

ASIGOS

la secrétaire

Anne MEIER

Avis affiché le 23 novembre 2026

Pour le Conseil intercommunal ASIGOS,
Administration communale - rte de Cossonay 40 – 1008 Prilly
conseil@asigos.ch